

**APPEL A CANDIDATURES**  
**POUR LES MEMBRES DES SECTIONS**  
**« ACTION SOCIALE » ET « INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES »**  
**VENANT ELARGIR LA COMMISSION AIS DU CESE WALLONIE**

---

Le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (« CESE Wallonie ») organise un appel à candidatures afin de désigner les membres des sections « Action sociale » (section SAS) et « Intégration des personnes étrangères » (section SIPE), sur base de l'habilitation inscrite à l'article 43/1, § 4, du Code wallon de l'action sociale et de la santé (CWASS).

Ces sections sont respectivement associées, conformément à l'article 43/1, § 2 et § 3, du CWASS, à la Commission interne du CESE Wallonie chargée de l'action et de l'intégration sociale, des services collectifs et de la santé (« Commission AIS »), lorsque le CESE Wallonie exerce la mission d'avis au sens de l'article 2/1, § 2, du décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, pour les politiques précisées ci-dessous.

**1. Missions**

**1.1. Section « Action sociale »**

Cette section est associée aux travaux de la Commission AIS pour la politique de l'action sociale, appréhendée par référence aux matières énumérées aux articles 48 à 149 /12 du Livre 1<sup>er</sup> de la deuxième partie du CWASS, à savoir :

- les services d'insertion sociale, aide alimentaire et relais sociaux ;
- les services d'aide et de soins aux personnes prostituées ;
- l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales (maisons d'accueil, maisons de vie communautaire, abris de nuit) ;
- l'accueil de jour des personnes sans abri ou sans chez soi ;
- la médiation de dettes ;
- les centres de service social ;
- l'aide aux gens du voyage.

**1.2. Section « Intégration des personnes étrangères »**

Cette section est associée aux travaux de la Commission AIS pour la politique de l'intégration des personnes étrangères, appréhendée par référence aux matières énumérées dans les articles 150 à 157/2 du Livre II de la deuxième partie du CWASS, à savoir :

- l'action régionale en matière d'intégration des personnes étrangères ;
- le parcours d'intégration ;
- les centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères (CRI) ;
- les initiatives locales d'intégration des personnes étrangères (ILI) ;
- l'interprétariat en milieu social ;
- les mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

La durée du mandat des membres est fixée à quatre ans.

**2. Composition**

### 2.1. Section « Action sociale » (SAS)

Cette section est composée de dix membres (ayant voix délibérative) désignés par le CESE sur base d'une répartition entre les sept catégories visées à l'article 43/1, § 2, du CWASS, à savoir:

1. un représentant de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie et un représentant de la Fédération des Centres publics de l'Action sociale ;
2. un représentant du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ;
3. deux représentants des organisations actives en matière d'accueil et hébergement ;
4. un représentant d'un centre de référence agréé ou des services de médiation de dettes agréés ou de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement ;
5. un représentant des services d'aide et de soins aux personnes prostituées ;
6. deux représentants des organisations actives en matière d'insertion sociale ;
7. un représentant des centres de service social.

### 2.2. Section « Intégration des personnes étrangères » (SIPE)

Cette section est composée de dix membres (ayant voix délibérative) désignés par le CESE sur base d'une répartition entre les trois catégories visées à l'article 43/1, § 3, du CWASS, à savoir :

1. un représentant de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie et un représentant de la Fédération des Centres publics de l'Action sociale ;
2. six représentants des organisations actives en matière d'intégration des personnes étrangères (ILI, MENA, Interprétariat en milieu social) ;
3. deux représentants des centres régionaux d'intégration (CRI).

## **3. Procédure de candidature**

Les actes de candidature doivent contenir :

1. l'identification précise du ou des candidats ; constitue un atout le fait que le candidat dispose d'un mandat au sein d'une structure représentant un ensemble d'institutions du secteur ou soit proposé par plusieurs instances concernées par la catégorie pour laquelle il postule ;
2. une lettre de motivation démontrant l'intérêt du candidat pour l'ensemble du secteur concerné, sa capacité à appréhender les enjeux de manière globale, c'est-à-dire à l'échelle régionale et dans l'intérêt général ;
3. en outre, pour les catégories 3 à 7 des mandats énumérés au point 2.1. (section SAS) et pour les catégories 2 et 3 du point 2.2. (section SIPE) :
  - a. les statuts de l'instance ou de l'organisation qui propose un candidat ;
  - b. un descriptif de l'instance ou de l'organisation démontrant, notamment par des données chiffrées, qu'elle est active en tant que fédération, union, association, institution ou service œuvrant dans le cadre des matières de la politique de l'action sociale telle que visée ci-dessus et qu'elle déploie ses activités sur le territoire de la région de langue française.

Pour chaque mandat à pourvoir, les instances ou organisations concernées proposent les candidatures, d'au minimum un membre effectif et un membre suppléant, candidatures qui leur paraissent représentatives de la catégorie pour laquelle elles sont présentées.

Il est important de veiller à la disponibilité et à l'implication des représentant.e.s proposé.e.s et ce, afin de garantir le bon fonctionnement du Conseil.

Toutes les candidatures doivent être envoyées au CESE Wallonie, **au plus tard pour le 13 mars 2026 à minuit** en les adressant à :

Monsieur Luc SIMAR, Secrétaire général du CESE Wallonie, par l'envoi d'un courrier électronique à [direction@cesewallonie.be](mailto:direction@cesewallonie.be), en précisant en objet « **Candidature Section Action sociale ou Intégration des personnes étrangères pour CAIS élargie** ».

Un accusé de réception sera envoyé dès réception de la candidature.

Des renseignements complémentaires relatifs au présent appel à candidatures peuvent être obtenus auprès de : Mme N. Delbrassinne ([nathalie.delbrassinne@cesewallonie.be](mailto:nathalie.delbrassinne@cesewallonie.be)) ou Mme Z. Colinet ([zina.colinet@cesewallonie.be](mailto:zina.colinet@cesewallonie.be)).

\*\*\*\*